

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°15-114**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 9 mars 2015**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

Mme Christine Bénard à M. Loïc Vaillant ;  
M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;  
M. Thibault Coulon à M. Loïc Vaillant ;  
Mme Nathalie Moreau à Mme Florence Alazard ;  
Mme Claude Ophèle à M. Jean-Marc Houpert ;

**A donné procuration en cours de séance**

M. Yves Lauvergeat à M. Jean-Marc Houpert.

**Excusé**

M. Laurent Brunereau.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; Mme Elise Laumonier, agent comptable ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Gwenaël Lhuissier, commissaire aux comptes.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **Approbation de compte rendu**

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2015**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

\*

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Compte financier 2014**

Mme Laumonier présente le compte financier 2014 (cf. P. J.). Le montant des charges pour l'année 2014 s'établit à 193,5 M € et le total des produits à 195,5 M €. L'exercice 2014 dégage donc un résultat positif de plus de 2 M €.

S'agissant des charges de l'exercice, on notera que les charges de personnel représentent 155,5 M €, les dépenses de fonctionnement 22 M € et les amortissements 12,2 M €. Les autres charges sont constituées par des charges financières ou exceptionnelles. On relèvera une augmentation de plus de 11 % du montant gelé pour le financement des jours inscrits sur les comptes épargne temps (2 600 jours épargnés contre 2400 l'an dernier).

Concernant les produits, on notera que les subventions, notamment la dotation globale de fonctionnement représentent 88 % du total des recettes (172,5 M €). L'activité de l'établissement (taxe d'apprentissage, droits d'inscription, formation continue, prestations...) génère 12,7 M € de recettes. Enfin, les produits exceptionnels, mentionnés à hauteur de 1,4 M €, sont des recettes exceptionnelles de TVA au titre de la recherche (année 2013) et ils n'ont pas un caractère pérenne.

Concernant l'investissement, le montant des recettes s'élève à 3,7 M € et le montant des dépenses à 9,4 M €. La plus importante dépense d'investissement en 2014 est liée à la restructuration du bâtiment Bretonneau sur le site Tonnelé pour un montant de 2,1 M €.

En résumé le compte de résultats 2014 fait apparaître un résultat positif de 2,07 M €, dont 1,4 M € de recettes exceptionnelles non reconductibles. Notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à investir, s'élève à 6,1 M €, tandis que notre fonds de roulement à 21,3 M € représente plus de 30 jours de fonctionnement.

Le conseil d'administration approuve :

- à l'unanimité le compte financier de l'Université et l'affectation du résultat excédentaire au compte 110 pour un montant de + 1 910 862,59 € ;
- par 17 voix pour et 3 abstentions le compte financier de la Fondation Rabelais et l'affectation du résultat excédentaire au compte 110 pour un montant de + 166 969,17 € ;
- à l'unanimité l'affectation des corrections d'imputation des subventions :
  - o Compte 119 – 32 000 € ;
  - o Compte 110 + 624 873, 75 € au compte 1068 ;
- le rapport sur la délégation du Président consentie par le Conseil en matière financière et de valider ainsi la prise en compte des écritures comptabilisées par l'agent comptable au titre de 2014, à savoir :
  - o non valeurs pour 9 496,74 € ;
  - o remises gracieuses pour 1574,20 € ;
  - o acceptation de dons et legs pour 8 150 € ;
  - o sortie de biens mobiliers pour 255 902,89 €.

### **2 – Rapport du commissaire aux comptes**

M. Lhuissier, commissaire aux comptes représentant la société PricewaterhouseCoopers, remercie d'abord l'ensemble des services ayant participé à l'exécution des comptes de l'Université. Il note que la quasi-totalité des réserves posées en 2010 lors du premier examen des comptes par les commissaires aux comptes a été levée. Il se propose néanmoins de maintenir une dernière réserve concernant la valorisation des actifs, notamment immobiliers. C'est un problème qui dépasse l'Université de Tours et concerne tous les établissements d'enseignement supérieur public en France. Une nouvelle évaluation de l'immobilier a d'ailleurs été réalisée par France Domaine, à la demande des commissaires aux comptes. Toutefois, ceux-ci doivent en faire une analyse précise avant de pouvoir lever cette réserve.

Pour 2015, M. Lhuissier demande la réalisation d'un inventaire physique de l'ensemble des biens de l'Université, afin d'évaluer plus finement la valeur du patrimoine de l'établissement.

### **3 – Contrat de plan Etat-Région**

M. le Président fait un point sur l'avancement du contrat de plan Etat/Région (CPER) pour l'immobilier. La négociation du CPER entre maintenant dans sa phase finale. Dans le précédent contrat, nous avons obtenu 62 M €. Les premiers chiffres annoncés au mois de septembre dernier par le Ministère montraient une diminution drastique, avec un montant global de seulement 18 M €, avec 9 M € pour l'Etat et 9 M € pour la Région. Cela ne permettait de financer que les rénovations de l'IUT de Tours et du bâtiment Vialle sur le site Tonnelé.

Pour tenter d'obtenir une dotation supplémentaire, l'Université de Tours a accepté de majorer la part Etat en prélevant sur son fonds de roulement plus de 3,6 M €. Cette décision a amené la Région à majorer de 6 M € sa part initiale, la communauté d'agglomération ToursPlus à promettre une dotation de 12 M €, et le Département d'Indre-et-Loire à s'engager à hauteur de 1,5 M €. L'ensemble de ces dotations (22 M €) devrait permettre de financer la construction d'un nouveau bâtiment sur le site Grandmont pour accueillir l'EPU.

Enfin, à la demande du président, la rénovation du site des Tanneurs a été réintégrée dans le CPER. L'Etat et la Région Centre ont proposé de dégager chacun 2 M € pour la mise en sécurité du site, soit un total de 4 M €. Toutefois, le coût de la rénovation des Tanneurs est évalué à 20 M €. Il reste à ce jour 16 M € à financer. Cette enveloppe pourrait être mobilisée par le recours à l'emprunt que le président négocie actuellement avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Direction du budget.

Le montant total du CPER immobilier 2015-2020 est donc de 44 M € pour l'Université de Tours.

En conclusion, M. le Président propose au conseil d'administration d'affecter au financement du programme immobilier de l'Université prévu dans le prochain CPER, une enveloppe de 3 636 788 € correspondant à la régularisation exceptionnelle de TVA pour les années 2010 à 2012.

M. Lauvergeat s'inquiète d'éventuels recours contentieux pour incompétence de ToursPlus en matière d'enseignement supérieur.

M. le Président indique que c'est pour éviter une telle situation que ToursPlus vient de demander la compétence en matière d'enseignement supérieur.

Le conseil approuve par 19 voix pour et une abstention l'affectation de 3 636 788 €, issus de la régularisation exceptionnelle de TVA sur les années 2010 à 2012, au financement du programme immobilier de l'Université prévu dans le prochain contrat de plan Etat-Région.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Informations du président**

#### **Statuts de la COMUE.**

M. le Président indique que le projet de statuts de la COMUE Léonard-de-Vinci a été approuvé par le conseil d'administration de l'Université de Poitiers, le 28 février. La question du nom étant réglée, ce projet de statuts a donc été transmis au ministère, qui doit préparer le décret de création. Ce dernier sera examiné par le CNESER le 17 mars.

Pendant ce temps, le travail continue entre les établissements. Sont prévues des réunions sur les écoles doctorales communes, l'offre de formation, le contrat de site et l'ISITE.

### **Affaires financières**

#### **Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- divers tarifs ;
- le regroupement sur une même unité budgétaire des crédits de la formation continue.

En réponse à M. Desmet, M. Roncin indique que c'est chaque ordonnateur qui indique le nombre de jours de gratification qu'il convient de verser aux stagiaires de son unité. Sa signature fait foi auprès de l'agent comptable.

Par ailleurs, M. Wolf fait observer que, si la gratification est obligatoire pour les stages de 2 mois et plus, rien n'interdit de rémunérer les stages d'une durée inférieure.

Mme Laumonier est d'accord avec cette dernière remarque, mais elle souligne que le conseil d'administration doit se prononcer sur ce point. Elle insiste tout particulièrement sur le fait qu'il s'agit d'une gratification et non d'une rémunération. En effet, cette dernière implique le versement de charges sociales, faute de quoi l'établissement aurait des problèmes avec l'URSSAF.

M. le Président souligne que la gratification doit vraiment répondre à un service rendu par le stagiaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens, ainsi que la possibilité de verser une gratification pour les stages de moins de 2 mois, au prorata de la durée du stage.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **Compte rendu de la Commission de la recherche du 17 février 2015**

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission recherche (CR). Il développe les grandes lignes du CPER pour l'équipement « recherche ». L'enveloppe attribuée par l'Etat a diminué. Dans le précédent CPER, l'Etat avait promis 12 M €, mais il n'a versé que 8 M €. Pour le prochain CPER, l'Etat annonce une enveloppe de 7 M €, la Région Centre 14 M €, l'INRA plus de 3 M € et le CNRS plus de 2 M €. En ajoutant les autres participations, on arrive à un total de 29 M € pour les 6 ans du prochain CPER.

La répartition géographique est la suivante :

- 2,5 M € sur Bourges ;
- 1,5 M € sur Nançay ;
- 12 M € sur Tours ;
- 13 M € sur Orléans en incluant le campus CNRS et le BRGM.

S'agissant de la répartition thématique, elle porte sur 7 projets dont 2 concernent l'Université de Tours :

- « Biopatic » pour un total de 6,5 M € ;
- « Biomédoc » pour un total de 5,2 M €.

Mme Demonet souligne que, dès lors que ces crédits excluent le fonctionnement et notamment le recrutement de personnel, il y a un risque de voir des programmes de recherche de pointe s'arrêter. Pourtant d'autres régions autorisent l'utilisation de ces crédits pour le fonctionnement. Elle pense que la Région Centre fait une énorme erreur avec un tel choix. Elle ne comprend pas qu'on change de politique sans avoir démontré que la précédente avait échoué.

M. Lesigne indique que l'Etat et la Région sont conscients des problèmes, mais n'entendent pas remettre en cause leurs choix politiques. Ainsi, les bourses de thèse régionales elles-mêmes pourraient être menacées, car elles s'inscrivent dans le fonctionnement. Il nous faut donc rechercher d'autres solutions en interne, par exemple en couplant les crédits CPER avec des crédits FEDER pour le fonctionnement.

La CR a approuvé la mise en place d'une commission chargée d'examiner l'appel à projets ARC Tours/Poitiers.

La CR a été informée :

- sur la politique régionale des fonds européens ;
- sur les futures écoles doctorales au sein de la COMUE.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 17 février 2015.

## **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

### **1 – Compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 5 février 2015.**

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée sur :

- le cadre général du calendrier universitaire ;
- la première édition de l'opération « Les clés de la réussite » ;
- les référentiels de compétences des mentions de licence ;
- le répertoire national des certifications professionnelles.

La CFVU a entendu :

- une présentation du bilan des actions menées en direction des associations étudiantes ;
- un compte rendu du conseil du Service culturel du 13 novembre 2014.

La CFVU a approuvé :

- des créations de diplômes ;
- des conventions avec :
  - o l'ENSIC Nancy de l'Université de Lorraine ;
  - o l'association « Projets pour la Touraine » ;
  - o le Cercle d'éducation sportive de Tours ;
- des conventions de relations internationales avec :
  - o San Diego State University (Etats-Unis) ;
  - o University of West Georgia de Carrollton (Etats-Unis) ;
  - o Concordia University de Montréal (Canada) ;
  - o l'Université de sylviculture de Pékin (Chine) ;
  - o l'Université du Monténégro ;
- le compte rendu de la commission FSDIE du 6 novembre 2014 ;
- le compte rendu de la commission d'exonération du 11 décembre 2014.

En réponse à M. Fabbri, M. le Président confirme que la décision d'imposer une semaine de fermeture pendant les vacances d'hiver s'inscrit dans une politique de développement durable. Elle permet d'économiser environ 50 000 €. Il n'est donc pas envisagé de revenir dessus.

Par ailleurs, M. le Président se réjouit de l'essor de la vie associative dans notre université. Il félicite Mme Delaunay, ainsi que le vice-président délégué chargé de la vie associative M. Thomas Thuillier, pour leur action qui a permis ce succès.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 5 février 2015.

### **2 – Conventions de stage**

Mme Imbault présente les nouveaux modèles de conventions (cf. P.J.) suite au décret du 27 novembre 2014. Les stages optionnels ont disparu, il n'existe plus désormais que des stages obligatoires, s'inscrivant dans des formations et devant systématiquement faire l'objet d'une évaluation. Leur durée maximale ne peut excéder 6 mois. Le temps de travail quotidien du stagiaire est de 7 heures, en continue ou en discontinue.

Ce nouveau modèle renforce les rôles et les obligations de l'organisme d'accueil ainsi que de l'enseignant référent. Deux tuteurs sont désormais nommés, un tuteur universitaire et un tuteur de l'organisme d'accueil. Elle rappelle qu'un tuteur universitaire ne peut avoir plus de 16 stagiaires. Enfin, une gratification doit être versée au stagiaire dès lors que la durée du stage est supérieure à 2 mois.

Le conseil approuve à l'unanimité le modèle des nouvelles conventions.

## **Ressources humaines**

### **Création de la commission de la formation du personnel**

M. le Président présente le projet de création de la commission de la formation du personnel. Comme cela existe dans d'autres universités, il est proposé de créer une commission qui sera chargée d'examiner les demandes de formation des agents. Actuellement, dans le cadre des entretiens professionnels, la Direction des personnels et des ressources humaines reçoit ces demandes. Elle les analyse et les exploite pour élaborer le plan de formation. Toutefois, les demandes individuelles qui n'entrent pas dans le cadre du plan de formation font l'objet d'un examen au fil de l'eau et la décision relève directement de la Direction ou du directeur général des services (DGS) selon la nature de la demande.

Cette commission serait composée du vice-président chargé des relations sociales, du DGS, de la directrice des ressources humaines, du chef de bureau de la formation et des concours et de deux représentants élus à la commission paritaire d'établissement.

Mme Alazard regrette la faible représentation des élus dans cette commission.

M. le Président relève que, pour l'instant, il n'y en a pas d'élus du tout. Il souligne que la commission sera appelée à donner un avis sur les dossiers. C'est le président qui prendra la décision.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de la commission de la formation du personnel.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **Retrait du groupement d'intérêt public « Université numérique francophone des sciences, de la santé et du sport »**

M. le Président propose le retrait de notre établissement du GIP UNF3S. Les composantes de santé, qui supportent le montant de l'adhésion, jugent que le service rendu n'est plus à la hauteur du coût. Il leur semble plus judicieux de réorienter leurs financements vers d'autres domaines.

M. Diot précise que l'évolution de l'offre informatique, par exemple l'existence d'une plate-forme informatique médicale à Grenoble, a beaucoup diminué l'intérêt de l'UNF3S. Celle-ci n'est plus utilisée par l'UFR médecine et l'est peu par l'UFR sciences pharmaceutiques. De surcroît, le GIP a fait des choix contestables quant à ses orientations.

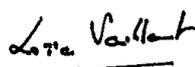
Le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de l'Université du groupement d'intérêt public « Université numérique francophone des sciences, de la santé et du sport ».

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h.

A Tours, le 10 mars 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 5.